

# Procès-Verbal d'assemblée générale

Le 18 février 2019 au 19 rue de la palissade à Montpellier, les membres de l'association Human Soins et Santé se sont réunis en assemblée générale.

Etaient présentes les personnes suivantes :

- Mlle. Maurin Eva-Morgan
- Mlle. Krzysztoforski Isabelle
- M. Mézailles Nicolas
- M. Zébaïr Yannis
- M. Maulon Cyril

M. Maulon Cyril est nommé président de séance.

M. Zébaïr Yannis est nommé secrétaire de séance.

## **Le président de séance rappelle l'ordre du jour :**

- Bilan de l'année 2018
- Convention d'affiliation à Soignons Humain
- Définition de champ de l'accompagnement social
- Adhésion à France Bénévolat
- Demande d'avis sur la fiscalité de l'association au Service des Impôts
- Changement des statuts
- Election des membres du conseil Collégial

## **Bilan de l'année 2018**

### **Bilan moral**

Les adhérents : 9 pour l'année 2018.

Nous avons rencontré les partenaires financiers et institutionnels : AG2R, Macif, ARS.

Le projet a reçu un bon accueil par les organismes financeurs et institutionnels. Nous sommes dans la ligne de conduite de l'ARS. La mairie valide notre schéma sur le plan social.

Nous avons rencontré les dirigeants de Humanlab rattaché à l'Institut Saint Pierre de Palavas-les-Flots. Ils ont créé ce lieu pour créer de la collaboration. Ils souhaitent aussi une organisation du type Buurtzorg. Ils proposent des rencontres informelles sur le sujet.

## **Bilan financier**

Niveau financier, nous avons réalisé l'année dernière : 350 € de prestations de services. Cyril a animé des ateliers autour de la gestion du stress et de la communication non violente. 110 € de dons 365 € de cotisations.

**Total des recettes : 825 €.**

Au niveau des frais généraux : l'assurance nous a facturé 52,57€. Pour l'instant nous ne sommes pas couverts pour les activités médicales, car elles n'ont pas commencées.

Nous avons eu 16,90 € de frais bancaires et 44 € de frais d'actes.

**Total des dépenses : 113,47 €.**

**Résultat excédentaire de 711,53 €**

*Les comptes sont validés par l'assemblée générale*

## **Convention d'affiliation à Soignons Humain**

Nous avons signé la convention de partenariat et d'affiliation à l'association Soignons Humain, le 4 janvier 2019.

Il est annexé à cette convention, la charte de valeur Soignons Humain, elle définit les règles de travail de l'équipe.

Cette convention a une durée de 5 ans. Ils s'engagent à nous aider à la création du centre de santé, à désigner un référent Soignons Humain pour nous accompagner. Ils nous suivent grâce un entretien téléphonique tous les lundis matins.

Elle fixe aussi l'accompagnement et la formation des équipes. Les frais de formation sont en supplément mais remboursés par les organismes collecteurs.

Elle fixe aussi des objectifs de mutualisation des moyens généraux. A long terme, il a été évoqué l'idée de créer une structure support commune (mutualisation de la R&D et des systèmes informatiques).

Elle fixe aussi, les modalités de l'apport avec droit de reprise (5000 euros à rembourser sous 12 à 24 mois, sans intérêt)

Elle définit les obligations de fournir les meilleurs efforts pour respecter la charte.

Nous devons aussi contribuer à la pérennité et au développement de Soignons Humains grâce à nos cotisations (5% sur les actes infirmiers).

Soignons humain s'engage à nous conférer l'utilisation de la marque "Soignons Humain" et faire figurer la mention "Membre du réseau associatif Soignons Humain".

Le non-respect des engagements de l'une des parties entraîne la résiliation de la convention.

## **Définition de champ de l'accompagnement social**

Le CCAS nous a conseillé de bien définir le cadre d'intervention, sinon il y a un risque d'incompréhension des patients. Il est nécessaire d'expliquer jusqu'où nous intervenons et de rediriger les bénéficiaires selon leurs besoins vers les organismes compétents. (aide à ouverture de droit, aider à la constitution des dossiers APA, AAH, etc.) Il sera aussi important de créer des fiches pour donner des informations qui rassurent. Il est préférable d'embaucher un.e assistant.e du service social parce qu'ils sont soumis au secret professionnel.

## **Adhésion à France Bénévolat**

France bénévolat est une plateforme d'intermédiation entre les bénévoles et les associations. Il s'agit d'un réseau associatif, cela implique une cotisation annuelle de 45 €.

*Validation à l'unanimité.*

## **Demande d'avis sur la fiscalité de l'association au Service des Impôts**

Cyril et Yannis ont rempli un dossier pour soumettre au service des impôts. A priori, nous répondons aux critères de non lucrativité mais cette démarche représente un risque, c'est pour cela que nous le soumettons au vote de l'assemblée générale.

*Validation à l'unanimité*

## **Changement des statuts**

Il a été décidé de procéder à des modifications statutaires.

A savoir :

- Article 1 :
  - modification de nom de l'association "Human Soins et Santé" par "Human Santé".
- Article 5 :
  - Changer bienfaiteur/partenaire pour les rassembler.
- Article 9 :
  - modification de la fréquence des réunions du Conseil collégial à minimum trois fois par mois, plus si besoin (à la demande des membres).
  - ajout de la notion de Quorum de présence à 75%.

*Validation à l'unanimité*

## Election des membres du conseil Collégial

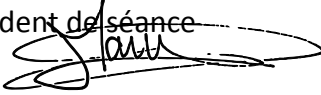
- Mlle. Krzysztoforski Isabelle dépose sa candidature en tant que représentante du collège "Bienfaiteurs/partenaires"
- M. Alsac Guillaume représente l'association Soignons humain au collège "Bienfaiteurs/partenaires"
- M. Mézailles Nicolas dépose sa candidature en tant que représentant du collège "Professionnels de santé"
- Mlle. Maurin Eva-Morgan dépose sa candidature en tant que représentante du collège "Professionnels de santé"
- M. Zébaïr Yanniss dépose sa candidature en tant que représentant du collège "Bénéficiaires"
- M. Maulon Cyril dépose sa candidature en tant que représentant du collège "Bénévoles"

*Validation à l'unanimité*

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Fait à Montpellier, le 18/02/2019

Cyril Maulon  
Président de séance



Yannis Zébaïr  
Secrétaire de séance

